

**SYNDICAT D'ETUDES
ET D'ELIMINATION
DES DECHETS
DU ROANNAIS
(S.E.E.D.R.)**

Séance publique du 10 février 2026

LE PRESIDENT CERTIFIE :

N° 4

Objet :

FINANCES

Budget Primitif

Exercice 2026

1 - Que la convocation a été adressée le 29 janvier 2026 à tous les membres en exercice du Comité Syndical ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité a été affichée par extrait, dans les locaux du syndicat et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 16, sur lesquels il y avait 11 membres présents, à savoir :

M. Boire, Président ; M. Grosdenis, Vice-Président
MM. Brun, Capitan, Daval, Dozance, Durantin, Mayère, Troncy
Mmes Pras, Roux.

Absent avec excuse : M. Nicolin

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Mayère

Code nomenclature : 7.1

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
M. Fréchet	M. Troncy
M. Peyron	M. Boire
M. Reulier	M. Brun
Mme Vaginay	M. Durantin

Le Comité Syndical a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202104-20260210-20260210-4-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2026
Publication : 12/02/2026

Monsieur le Président soumet au Comité le rapport suivant :

Ce budget obéit à l'instruction M57 depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les dépenses et recettes sont classées par nature. Le budget est assorti d'une présentation croisée par fonction.

De plus, il est proposé de voter les crédits au niveau de l'opération pour la section d'investissement, étant rappelé que pour la section de fonctionnement le vote intervient au niveau du chapitre.

Les contributions des collectivités participant au fonctionnement du syndicat (charges courantes, personnel, indemnités élus) sont calculées sur les tonnages de Déchets Ménagers Assimilés (D.M.A.).

En ce qui concerne les dépenses liées au traitement des différents déchets, les participations ont été calculées pour chaque collectivité en fonction des tonnages estimés pour 2026.

En cas de dépenses d'investissement (terrains ZAC Bonvert, informatique, véhicule, ...) ou liées à des études, une contribution sera demandée aux collectivités.

Le budget primitif a été élaboré en tenant compte des orientations fixées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le projet de Budget Primitif équilibré à **9 885 164 €** se présente comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	Total Général
8 260 164 €	1 625 000 €	9 885 164 €

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section est proposée équilibrée à

8 260 164,00 €

A - DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

♦ Fonctionnement du syndicat	43 150,00 €
♦ Traitement des déchets	6 510 495,00 €
♦ Etudes (AMO installation multi-filières /Communication SEEDRANOVA / Campagnes de caractérisations/AMO Vichy Communauté)	128 000,00 €
♦ Remboursement Vichy Co (pont bascule)	45 000,00 €
♦ Honoraires et contentieux	30 000,00 €
♦ Annonces - insertions	4 500,00 €
♦ Charges de personnel	170 750,00 €
♦ Autres charges de gestion courante (élus)	34 000,00 €
♦ Remboursement valorisation déchets	912 480,00 €
♦ Régularisation contributions (fonctionnement/déchets 2025-2026)	143 084,42 €
♦ Charges financières (intérêts emprunt)	23 500,00 €
♦ Charges exceptionnelles (régul titre sur exercice antérieur)	1 170,00 €
♦ Dotation aux amortissements	0,00 €

8 046 129,42 €

♦ Virement à la section d'investissement

214 034,58 €

Soit un total global de :

8 260 164,00 €

B - RECETTES

Les recettes de fonctionnement se composent de :

♦ Participations des collectivités	7 181 165,00 €
♦ Valorisation déchets	912 480,00 €
♦ Atténuation de charges	3 300,97 €
♦ Excédent de fonctionnement reporté	163 218,03 €

Soit un total global de :

8 260 164,00 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section est proposée équilibrée à

1 625 000,00 €

A - DEPENSES

♦ Dépenses d'équipements	0,00 €
♦ Emprunt (remboursement capital)	25 000,00 €
♦ Terrains nus (ZAC de Bonvert)	1 600 000,00 €

Soit un total global de :

1 625 000,00 €

B - RECETTES

Les recettes d'investissement se décomposent comme suit :

♦ FCTVA	0,00 €
♦ Emprunt (terrains ZAC de Bonvert)	1 376 316,00 €
♦ Amortissement des immobilisations	0,00 €
♦ Virement de la section de fonctionnement	214 034,58 €
♦ Excédent d'investissement	34 649,42 €

Soit un total global de :

1 625 000,00 €

III - FONGIBILITE DES CREDITS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nomenclature M57, le comité syndical peut déléguer au Président du S.E.E.D.R la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin en apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

SECTION	Montant des dépenses réelles par section	Montant des virements de crédits autorisés
FONCTIONNEMENT	8 046 129,42 €	603 459,71 €
INVESTISSEMENT	1 625 000 €	121 875,00 €

En conséquence, il sera demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

1) approuver les propositions de dépenses et recettes du budget 2026,

2) autoriser Monsieur le Président pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

ADOpte à l'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 février 2026

Le Président,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance,